



Sommaire

P 2 - Mot de Monsieur le Maire

P 4 - PV du Conseil municipal

P 14 – Informations mairie

P 21 – Que s'est-il passé à Diges ?

P 23 – Du nouveau à Diges

P 25 – Ecole

P 27 – Les associations Digeoises

P 37 – Recette et Jeux

Fête de la Châtaigne

DIGES
SAMEDI 21 OCTOBRE 2023
de 8h à 18h

Vide grenier Marché Artisanal & Produits du Terroir

- Boudin cuit sur place
- Châtaignes grillées sur grilloir géant
- Jus de pomme pressé sur place
- Vin de noix • Buvette
- Restauration
- Fête foraine

CDF

COMITE DES FETES DE DIGES

- Animations musicales avec CAYON LES FUTALS
- Costumes traditionnels
- Exposition peintures, sculptures et photos à l'église
- Atelier céramique
- Exposition Avicole et matériel ancien

L'YONNE
RÉPUBLICAIN

cdf.diges@laposte.net

bleu

EXPOSITION

DU 14 AU 22 OCTOBRE 2023
ÉGLISE DE DIGES



LE COLLECTIF DE
«LA PETITE COUR»
DE TOUCY

ET ... ALEXÉ DERNOV
CATHERINE LONGATTE
DOMINIQUE GRESSIN
OLIVIER DE MOOR
JEAN-CLAUDE FRANCOLON
CLAIRE GROSJEAN

VERNISSAGE
LE 13/10/23 À 18 H
SUM D'UN CONCERT
AVEC FRED WALL'ICH
(Saxophone)
VINCENT BERLAND
(guitare)
DÉMONSTRATION
POTERIE
LE 21/10/23

CDF



COMITÉ
DES FÊTES
DE DIGES

cdf.diges@laposte.net

Horaires d'ouverture :

Mairie :

Lundi, mercredi, vendredi de 9h à 12h

Mardi, jeudi, vendredi de 14h à 17h30

Agence postale :

03.86.41.14.30

Lundi, mardi, vendredi et samedi de 9h à 12h

Mercredi de 10h à 12h

Bibliothèque :

Dimanche de 10h30 à 12h

Permanence de Monsieur le Maire

Samedi de 10h à 12h et sur rendez-vous la semaine

Site internet :

mairiediges89.fr

Adresse mail :

mairie.diges89@wanadoo.fr

Facebook : Commune Diges

☎ : 03 86 41 12 89

Responsable de la publication :
M. VANDAELE Jean-Luc

Responsable de la mise en
page : Mme LEPRÉ Sandrine

Etat civil

Naissances



Le 9 mars 2023 de Lison DUFLOT BAXERRES
Fille de Baptiste DUFLOT et Jeanne BAXERRES

Le 20 avril 2023 de Aria PRAJOUX
Fille de Jérémy PRAJOUX et de Anaïs MARTEAU

Le 12 juin 2023 de Naël HURAUX THIONGANE
Fils de Emeline HURAUX

Le 3 juillet 2023 de Nathan FONTANGE
Fils de Anthony et Charlotte FONTANGE

Toutes nos félicitations

Décès



Le 19 mars 2023 à DIGES de Véronique MICHAUX
Du Bourg

Le 14 avril 2023 à PARIS de Amélie FRÉDÉRIC
Du Bourg

Le 7 mai 2023 à Auxerre de Sophie TOTIER
Des Deschamps

Le 23 mai 2023 à Sougères -sur-Sinotte de Louissette
NADIN de Varennes

Le 13 juillet 2023 à Diges de Agnès BOZON-
VERDURAZ du Moulin Annins

Le 29 juillet 2023 à Aillant sur Tholon de Jeanne
MICHAUT de Saint Maurice

Le 4 août 2023 à Auxerre de Robert BOUILLÉ des
Barrats

Le 5 août 2023 à Auxerre de Jean CLABAULT de
Sauilly

Nos sincères condoléances

Nouveaux Arrivants

*Nous invitons celles et ceux à qui nous n'avons pas
souhaité la bienvenue, à se faire connaître auprès du
secrétariat de la mairie.*

Mot de Monsieur le Maire

De Juin 2023 nous retiendrons des feux de Saint Jean particulièrement réussis et appréciés par un public venu très nombreux - des courses cyclistes organisées avec minutie et savoir-faire par le club VTT. Elles ont rencontré un franc succès - un concert chorale donné par l'ensemble des enfants de l'école, sous la houlette des enseignantes accompagnées d'une cheffe de cœur, Madame Annick Bacot. Préparée de longue date, cette prestation a fait merveille dans une église comble. Très bonne expérience pour les enfants et pour tous. S'en ai suivi une fête de l'école organisée par l'AJD avec de nombreux stands originaux.

Comme à l'accoutumée les jeux du 14 juillet, particulièrement ensoleillé, ont permis aux enfants et même aux plus grands de participer aux jeux d'eau, tire à la corde, course au couteau... excellente ambiance...

Le 15 août, ont été données en l'église de Diges des lectures sur le thème de : Marie-Noël Amusante, « Ce que j'ai de gai, je le dis » - Extrait des Mots intimes, de Petit-jour, du cru d'Auxerre. Monsieur Jean-Guy Bègue, que nous remercions, était à l'initiative de cette présentation.

Merci à toutes les personnes et à tous les bénévoles qui ont participé à l'organisation de ces évènements conviviaux.

Arrive maintenant le temps de la rentrée. Reprise du travail pour bon nombre et surtout rentrée scolaire pour 70 enfants : reprise des cours, de la cantine, de la garderie périscolaire, de l'aide aux devoirs.

Merci à Agnès GIBERT qui a fait valoir ses droits à la retraite, merci à Éloïse MASSOT et Héloïse LE FLANCHEC et bienvenue à Sandra GUIDAT, Léa AUBERT et Emma BONNIEUX qui les remplacent.

Où en sommes-nous dans l'état d'avancement de nos travaux et projets ?

Les travaux d'accessibilité aux bâtiments recevant du public (signalisation, bandes podotactiles, rampe d'accès, main courantes...) réalisés par les employés municipaux se terminent.

Comme chaque année, avec l'entreprise Courtillat, ils ont aussi préparé environ 6 kms de route communales (1/10ème de la voirie) qui ont ensuite reçu un enduit d'usure posé par une entreprise de travaux public.

Un chemin de randonnée de 13 kms a été balisé par l'association « A chacun son chemin en Puisaye Forterre » après avoir été débroussaillé par des bénévoles du club VTT. Ce chemin qui part de Diges passe par Monchenot, les Marseaux, la Verrerie Haute, Sauilly, les Grosniers, la Verrerie Basse, Diges. Dénommé « Sentier des Puits d'Ocres à Diges », il porte le numéro 114 (plan en fin de bulletin). Merci à l'association et aux bénévoles.

Le dossier extension et aménagement des vestiaires au terrain de foot, à destination des associations F.C Diges- Pourrain et Club VTT, avance. L'architecte M. CANET a terminé l'avant-projet définitif et le dossier de consultation des entreprises. Les travaux devraient pouvoir commencer en fin d'année.

Concernant le projet d'aménagement d'un restaurant-café-tabac- épicerie- tiers lieux associatif, un groupe de travail composé de digeois (25 à 30), qui ont répondu à l'enquête afférente à ce projet en janvier 2023 et souhaitant s'impliquer, s'est réuni 3 fois et a visité les lieux au cours du premier semestre. De même, un comité de pilotage composé des conseillers municipaux, de 2 représentants du groupe de travail et de 2 personnes de la CCPF s'est réuni 3 fois. Ces réunions ont été organisées par les cabinets programmiste et architecte Ocalia et Zou de manière très dynamique et participative.

Le travail et la réflexion de la douzaine de « sous-groupes » de travail de 5 à 6 personnes, ont été ordonnés et synthétisés sur quelques panneaux et 3 scénarii ont été proposés à la réflexion du comité de pilotage le 19 juin et à une réunion de travail du Conseil Municipal le 26 juin. Les élus ont

orienté leur choix vers un quatrième scénario mixant des éléments de 2 scénarii proposés.

Le cabinet Ocalia doit maintenant nous refaire une proposition de faisabilité chiffrée de cette orientation courant septembre.

Vous trouverez ci-après copie des panneaux synthétiques et des 3 scénarii.

La mairie s'est engagée dans une procédure de réhabilitation du cimetière communal. Un avis a été affiché sur le panneau en mairie et sur les portes du cimetière. Cette opération, soumise à un protocole très strict s'étalera sur plusieurs années. Nous avons sollicité l'accompagnement de la société spécialisée Elabor pour mener à bien cette opération.

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 15 octobre. N'hésitez surtout pas à venir, vous serez très bien accueillis.

Et dès à présent, je vous invite à participer à l'incontournable fête de la châtaigne le samedi 21 octobre, comme bénévoles ou/et comme visiteurs.

Vous en serez ravis.

Bon courage et
Bonne rentrée à tous
Jean-Luc VANDAELE

PV DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 mars 2023

L'An deux mille vingt-trois, le **23 mars**, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la commune de DIGES dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la mairie sous la Présidence de

M. Jean-Luc VANDAELE, Maire.

Présents : Mme Sandrine LEPRÉ, M. Jean-Jacques GERMAIN, Mme Christiane MAUPRONT, M. Frédéric BLIN, Adjoints.

M. Yves LE BOULBIN, Mme Martine VOIRIN, Mme Dominique BOUVIER, M. Sébastien GUILLOT, Mme Céline ZIEJZDZALKA, M. Julien ARNAUD, M. Thomas DE BIE.

Secrétaire de séance : Mme Christiane MAUPRONT

Absents excusés : M. Michel NADIN, Mme Julie BARBIER.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Avis sur le projet du parc solaire photovoltaïque : présentation par Mme Camille GUERMANI de la société E-SWEET ;
- 2- SDEY : participation financière ;
- 3- Point sur le projet Café/restaurant/multiservices/tiers-lieu ;
- 4- Point sur l'agrandissement des vestiaires ;
- 5- Questions diverses.

✓ **Après lecture du procès-verbal de la séance du 02 février 2023, Les conseillers municipaux l'approuvent à l'unanimité et le signent.**

- 1- **Avis sur le projet du parc solaire photovoltaïque : présentation par Mme Camille GUERMANI de la société E-SWEET**

La Société e-sweet energies développe un projet de parc solaire photovoltaïque sur un terrain situé aux Bougets.

Ce projet entre dans la politique actuelle de transition énergétique liée au développement des énergies renouvelables. Les modules solaires photovoltaïques installés sur des structures porteuses seront de type cristallin.

Un dossier d'étude d'impact du projet sera instruit par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Bourgogne Franche-Comté), lors de l'instruction du dossier du permis de construire.

Une étude agricole étudiera la possibilité de coupler plusieurs activités agricoles pérennes (élevage avicole, ferme pédagogique) avec l'activité de production d'électricité renouvelable.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal s'est exprimé par 3 voix pour, 3 voix contre, 6 abstentions. Des compléments d'information seront demandés à e-sweet sur l'intégration paysagère, sur l'information aux habitants... Des études d'impact conséquentes seront menées durant les 3 prochaines années, qui nous seront bien évidemment communiquées. Cette rencontre était un premier contact informatif. Des études et explications plus détaillées sont indispensables pour pouvoir donner un avis fondé sur ce projet.

Ce point sera reproposé au vote lors d'un prochain Conseil municipal.

2- SDEY : Participation financière

La commune a transféré la compétence éclairage public au SDEY, par délibération n°2022/23, le 12 mai 2022. Le SDEY propose au Conseil municipal de prendre une délibération annuelle, autorisant le Maire à signer les conventions financières concernant des travaux entrepris par le SDEY, et d'en définir le montant à ne pas dépasser.

L'ensemble de l'éclairage public ayant déjà fait l'objet d'une profonde rénovation avec maintenance gratuite pendant 5 ans, le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, de prendre les délibérations au moment de la programmation de travaux d'éclairage public éventuels.

3- Point sur le projet café/restaurant/multiservices/tiers-lieu

Le 7 mars 2023, le cabinet OCALIA a effectué une visite des lieux, et a rencontré des membres des associations de Diges.

Le 21 mars 2023 de 14h à 16h, le cabinet OCALIA a présenté une première synthèse et le programme

au Comité de pilotage composé d'élus du Conseil municipal, de M. BUTNER, élu de la Communauté de Communes Puisaye Forterre, et de M. LEZEAN.

Le 6 avril 2023 est programmé un atelier d'échanges entre le cabinet OCALIA et les personnes intéressées par le projet, notamment des membres des associations, ainsi que les administrés ayant répondu au sondage.

Le Comité de pilotage se réunira à nouveau le 26 avril 2023 : la composition de COPIL évoluera en fonction du déroulement de l'atelier du 6 avril 2023.

4- Point sur l'agrandissement des vestiaires

Les sous-commissions de sécurité et d'accessibilité ayant émis un avis favorable, la demande d'autorisation de travaux a été accordée.

La demande de permis de construire est toujours en cours d'instruction, mais devrait aboutir rapidement.

5- Questions diverses

- Demandes de subventions : le Conseil municipal est favorable au versement d'une subvention à la Société de chasse, ainsi qu'à l'association A chacun son chemin en Puisaye Forterre.
- Le Maire informe le Conseil municipal que le Gouvernement a lancé un dispositif de soutien à l'installation de commerces dans les communes.
- Eglise Saint Martin : il est nécessaire de nettoyer les vitraux. Afin d'accéder aux vitraux les plus hauts, la possibilité de louer une nacelle est étudiée.
- Installation de la fibre : l'installation suit son cours. Certains endroits sont difficiles d'accès : la commune va envoyer des courriers aux propriétaires de bois pour élaguer les arbres qui gênent la pose des câbles.
- Un administré serait détenteur d'un chien catégorisé : le Maire a pris contact pour que la déclaration de détention soit effectuée dans les règles.
- La remise des dictionnaires aux élèves entrant en 6^{ème} est programmée le 04 juillet 2023 à 19h à la Mairie.
- La projection du film « Diges et nos hameaux » réalisé en 1964 se déroulera à la salle Marie Noël le 15 avril 2023 à 15h.
-

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 22h27.

PV DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 mars 2023

L'An deux mille vingt-trois, le **30 mars**, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la commune de DIGES dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la mairie sous la Présidence de **M. Jean-Luc VANDAELE, Maire**.

Présents : Mme Sandrine LEPRÉ, M. Jean-Jacques GERMAIN, M. Frédéric BLIN, Adjoint.

M. Yves LE BOULBIN, Mme Martine VOIRIN, M. Sébastien GUILLOT, Mme Céline ZIEJZDZALKA, Mme Julie BARBIER, M. Julien ARNAUD, M. Thomas DE BIE.

Absents excusés : Mme Christiane MAUPRONT (pouvoir à M. VOIRIN), M. Michel NADIN, Mme Dominique BOUVIER (pouvoir à S. LEPRÉ).

Secrétaire de séance : Mme Martine VOIRIN

ORDRE DU JOUR :

1 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE :

- Compte Administratif 2022
- Compte de Gestion 2022 ;
- Affectation du résultat 2022
- Vote des taxes 2023
- Budget primitif 2023

2 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :

- Compte Administratif 2022
- Compte de Gestion 2022 ;
- Affectation du résultat 2022

3 Questions diverses.

✓ Après lecture du procès-verbal de la séance du 23 mars 2023, Les conseillers municipaux l'approuvent à l'unanimité et le signent.

1 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

- BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

D.2023/11 *visa Préfecture le 11.04.2023*

Après avoir présenté le budget, les décisions modificatives, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats émis, les bordereaux de titres de recettes et de mandats de l'exercice **2022**, Monsieur le Maire quitte la séance et laisse la présidence de Mme Sandrine LEPRÉ, 1^{ère} adjointe, qui propose au vote le compte administratif **2022** du **BUDGET PRINCIPAL** de la commune, qui se résume ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	897 656,83 €	369 805,89 €
DEPENSES	782 983,34 €	350 198,81 €
Résultat exercice	114 673,49 €	19 607,08 €
Résultat antérieur report	411 032,55 €	-61 794,73 €
Résultat de clôture 2022	525 706,04 €	-42 187,65 €
Restes à réaliser (RAR)		-54 860,00 €
Résultat de clôture après RAR	525 706,04 €	-97 047,65 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte-administratif **2022**.

Vote pour : 12 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Dont vote par procuration : 2 voix

- BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

D.2023/12 *visa Préfecture le 11.04.2023*

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire, sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2022** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2022** ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2022**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrits de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Le Conseil municipal :

- **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er janvier au 31 décembre 2022**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice **2022** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget ;

- **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE à l'unanimité, que le compte de gestion du **BUDGET PRINCIPAL** dressé, pour l'exercice **2022** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote pour : 13 voix
 Vote contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix
 Dont vote par procuration : 2 voix

- BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2022
 D.2023/13 visa Préfecture le 11.04.2023

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion et le compte-administratif 2022 du BUDGET PRINCIPAL de la commune ;

Après avoir constaté les résultats de clôture suivants :

- Excédent de fonctionnement : 525 706,04 €
- Déficit d'investissement : - 42 187,65 €
- Déficit d'investissement après Restes à réaliser : - 97 047,65 €

Considérant que le résultat d'investissement reste toujours en investissement, et que le résultat de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement ;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement 2022 au budget primitif 2023 comme suit :

- Recettes d'investissement Art.1068- Dotation de réserves : 97 047,65 €
- Recettes de fonctionnement Art.002- Excédent reporté : 428 658,39 €

- **CONSTATE** le report du résultat déficitaire d'investissement 2022 au budget primitif 2023 :

- Dépenses d'investissement Art.001- Déficit reporté : 42 187,65 €

Vote pour : 13 voix
 Vote contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix
 Dont vote par procuration : 2 voix

- BUDGET PRINCIPAL - VOTE DES TAXES 2023
 D.2023/14 visa Préfecture le 11.04.2023

Selon l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales 2023, le **produit fiscal 2023** attendu est le suivant :

2023	Base imposition	Taux votés	Produit fiscal
Taxe foncière bâties	747 800 €	43,77%	327 312 €
Taxe foncière non-bâties	105 200 €	38,99%	41 017 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	122 457 €	10,81%	13 238 €
Produits attendus			381 567 €
<i>Allocations compensatrices</i>			<i>11 795 €</i>
<i>Coefficient correcteur</i>			<i>-55 057 €</i>
TOTAL PREVISIONNEL AU TITRE DE LA FISCALITE PROPRE			338 305 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de maintenir les taux d'imposition pour 2023 ;
- **CHARGE** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Vote pour : 13 voix
 Vote contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix
 Dont vote par procuration : 2 voix

- BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2023

D.2023/15 visa Préfecture le 11.04.2023

Le Maire propose au Conseil municipal un budget primitif 2023 et ses annexes, dont le volume global se résume comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 320 384,04 €	1 320 384,04 €
Investissement	646 811,65 €	701 671,65 €
Restes à réaliser	54 860,00 €	-
TOTAL	2 022 055,69 €	2 022 055,69 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif **2023** tel qu'il est résumé ci-dessus ;
- **APPROUVE** l'ensemble des annexes du budget primitif 2023.

Vote pour : 13 voix
Vote contre : 0 voix
Abstention : 0 voix
Dont vote par procuration : 2 voix

2- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

- BUDGET ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

D.2023/16 visa Préfecture le 11.04.2023

Après avoir présenté le budget, les décisions modificatives, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats émis, les bordereaux de titres de recettes et de mandats de l'exercice **2022**, Monsieur le Maire quitte la séance et laisse la présidence de Mme Sandrine LEPRÉ, 1^{ère} adjointe, qui propose au vote le compte administratif **2022** du **BUDGET ASSAINISSEMENT**, qui peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT T	INVESTISSEMENT T
RECETTES	20 000,17 €	9 123,15 €
DEPENSES	11 210,98 €	10 730,62 €
Résultat exercice	8 789,19 €	- 1 607,47 €
Résultat antérieur report	49 425,96 €	607,74 €
Résultat de clôture 2022	58 215,15 €	- 999,73 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte-administratif **2022**.

Vote pour : 12 voix
Vote contre : 0 voix
Abstention : 0 voix
Dont vote par procuration : 2 voix

- BUDGET ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

D.2023/17 visa Préfecture le 11.04.2023

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire, sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2022** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrits de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Le Conseil municipal :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE à l'unanimité, que le compte de gestion du BUDGET ASSAINISSEMENT dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote pour : 13 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Dont vote par procuration : 2 voix

BUDGET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT 2022

D.2023/18 visa Préfecture le 11.04.2023

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion et le compte-administratif 2022 du BUDGET ASSAINISSEMENT de la commune ;

Après avoir constaté les résultats de clôture suivants :

- Excédent de fonctionnement : 58 215,15 €
- Déficit d'investissement : - 999,73 €

Considérant que le résultat d'investissement reste toujours en investissement, et que le résultat de la section fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement ;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE l'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement 2022 au budget primitif 2023 comme suit :

• Recettes d'investissement Art.1068- Dotation de réserves : 999,73 €

• Recettes de fonctionnement Art.002- Excédent reporté : ... 57 215,42 €

- CONSTATE le report du résultat déficitaire d'investissement 2022 au budget primitif 2023 :

• Dépenses d'investissement Art.001- Déficit reporté : 999,73 €

Vote pour : 13 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Dont vote par procuration : 2 voix

- BUDGET ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2023

D.2023/19 visa Préfecture le 11.04.2023

Le Maire propose au Conseil municipal un budget primitif 2023, dont le volume global se résume comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	77 240,42 €	77 240,42 €
Investissement	54 740,15 €	54 740,15 €
TOTAL	131 980,57 €	131 980,57 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE le budget primitif 2023 tel qu'il est

résumé ci-dessus.

Vote pour : 13 voix
Vote contre : 0 voix
Abstention : 0 voix
Dont vote par procuration : 2 voix

3- QUESTIONS DIVERSES

NÉANT

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 22h25.

PV DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 juin 2023

L'An deux mille vingt-trois, le **huit juin**, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la commune de DIGES dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle de la Mairie sous la Présidence de **M. Jean-Luc VANDAELE, Maire**.

Présents : Mme Sandrine LEPRÉ, M. Jean-Jacques GERMAIN, Mme Christiane MAUPRONT, Adjoints.

M. Yves LE BOULBIN, M. Michel NADIN, Mme Martine VOIRIN, Mme Dominique BOUVIER, Mme Céline ZIEJZDZALKA, Mme Julie BARBIER, M. Julien ARNAUD, M. Thomas DE BIE.

Absents excusés : M. Frédéric BLIN, M. Sébastien GUILLOT (pouvoir à JJ. GERMAIN).

Secrétaire de séance : Mme Martine VOIRIN

ORDRE DU JOUR :

- 1 Extension et aménagement des vestiaires du stade : point sur le dossier ;
- 2 Etude de programmation du Restaurant/Multiservices/Tiers-lieu : point sur le dossier ;
- 3 Création poste Adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe ;
- 4 Contrat groupe assurance statutaire ;
- 5 Désignation d'un référent déontologue ;
- 6 Projet de parc solaire photovoltaïque ;
- 7 Commission Ecole - Tarifs - règlement ;
- 8 Questions diverses.

✓ **Après lecture du procès-verbal de la séance du 30 mars 2023, Les conseillers municipaux l'approuvent à l'unanimité et le signent.**

1- EXTENSION ET AMENAGEMENT DES VESTIAIRES DU STADE

Le permis de construire a été accordé le 24 mars 2023.

Les subventions accordées :

- DETR : 30%, soit 45 600 €
- Département : 40%, soit 59 760 €

Le plan détaillé d'exécution a été transmis au bureau de contrôle qui fera ses remarques.

Les prélèvements pour l'étude de sol ont été réalisés aujourd'hui et la société devant effectuer le diagnostic amiante interviendra le 12 juillet 2023.

Le document de consultation des entreprises est en cours : il sera terminé d'ici 8 à 15 jours.

Une rencontre en mairie avec l'architecte M. CANET, est prévue entre le 19 et le 23 juin.

La consultation pourra être lancée autour du 26-30 juin.

2- ETUDE DE PROGRAMMATION DU RESTAURANT/MULTISERVICES/TIERS-LIEU

Une visioconférence avec les cabinets OCALIA et ZOU a été organisée le 02 juin 2023 dans les bureaux de la

Communauté de Communes de Puisaye Forterre à Toucy, en présence de M. LEZEAN, M. le Maire et Mme MAUPRONT.

Le Cabinet ZOU a défini les surfaces utiles en fonction des besoins identifiés lors du COPIL du 26 avril

2023 :

Surface disponible : 450 m² / Surface utile : 470 m²

Lors du COPIL du 19 juin 2023, 3 scénarii d'aménagement seront proposés, comprenant tous une extension. Une approche financière sur 4 ans sera également présentée en fonctionnement et en investissement. Les éléments devront permettre de structurer un descriptif et un argumentaire suffisamment robuste pour renseigner les dossiers de demandes de subventions nécessaires à la faisabilité économique du projet.

A l'issue de ce COPIL, M. LEZEAN propose d'organiser une réunion avec des partenaires financiers entre le 26 juin et le 12 juillet 2023.

Pour financer ce projet, 3 partenaires sont mobilisables :

- Le Département (Programme Ambitions pour l'Yonne)
- L'Etat (DETR et Fonds vert)
- La Région (EFILOGIS, FEDER, LEADER)

Dès juillet, il faudra rechercher un gérant et définir les types de contractualisation.

Dates à retenir :

Le 19.06.2023 : Comité de pilotage.

Le 26.06.2023 : Réunion de travail du Conseil municipal.

Le 28.06.2023 : visite des bâtiments aux participants des groupes de travail.

3- CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE

D.2023/20 *visa Préfecture le 20.06.2023*

L'avancement de grade est une évolution de carrière, qui permet à un agent d'accéder à un grade supérieur du même cadre d'emploi.

Un agent au poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe depuis le 1^{er} janvier 2017, est promouvable au poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.

Vu la valeur professionnelle et l'expérience de l'agent,

Vu la réorganisation possible suite au départ à la retraite d'un agent, le Maire propose au Conseil municipal de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- **d'adopter** la proposition du Maire de création d'un emploi permanent à temps non complet de 25 heures par semaine, à compter du 1^{er} juillet 2023 ;
- **d'adopter** le tableau des effectifs modifié.

Vote pour : 13 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Dont vote par procuration : 1 voix

4- CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE

D.2023/21 *visa Préfecture le 20.06.2023*

Le contrat groupe d'assurance statutaire arrivant à échéance le 31.12.2023, le Centre de Gestion a organisé une consultation pour le renouvellement.

Le marché a été attribué à la compagnie CNP avec l'intermédiaire RELYENS (prestataire actuel), dont le contrat prendra effet au 1^{er} janvier 2024, pour une durée de 4 ans.

Après avoir entendu les options possibles pour chaque catégorie d'agents (CNRACL et IRCANTEC), le Conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- **d'adhérer** à ce contrat et de choisir les options suivantes :

	Indemnités journalières	Franchise	Taux de cotisation
CNRACL : Décès + Accident du travail + Longue Maladie / Maladie Longue Durée + Maternité + Maladie Ordinaire	100%	30 jours	6,28%
IRCANTEC : Accident du travail + Maladie Grave + Maternité + Maladie Ordinaire	100%	15 jours	1,35%

Franchise par arrêt sur le risque Maladie Ordinaire

- **de valider** le reversement des frais de gestion du Centre de Gestion, soit une cotisation forfaitaire de 2% de la prime d'assurance de la collectivité ;
- **d'autoriser** le Maire à signer les conventions.

Vote pour : 13 voix
Vote contre : 0 voix
Abstention : 0 voix
Dont vote par procuration : 1 voix

5- DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE

D.2023/22 *visa Préfecture le 20.06.2023*

La Préfecture de l'Yonne demande que le Conseil municipal désigne un référent déontologue. La Communauté de Communes de Puisaye Forterre a désigné M. Gérard BRUN comme référent déontologue pour les élus communautaires. Le référent déontologue est chargé d'apporter à tout Conseiller municipal, tout conseil utile au respect des principes déontologiques.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **désigne** M. Gérard BRUN comme référent déontologue jusqu'au 31 décembre 2023 ;
- **précise** que tout Conseiller municipal pourra saisir M. Gérard BRUN, conformément au règlement de saisine annexé à la présente délibération ;
- **charge** le Maire de signer tout acte relatif à la présente délibération

Vote pour : 13 voix
Vote contre : 0 voix
Abstention : 0 voix
Dont vote par procuration : 1 voix

6- PROJET PARC SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE

D.2023/23 *visa Préfecture le 20.06.2023*

Après avoir présenté le projet de la société e-Sweet Energies, concernant l'implantation d'un parc solaire photovoltaïque aux lieudits « Près la Planche » et « Près la Languillerie »,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 6 voix pour, 7 voix contre dont 1 pouvoir, émet un **avis défavorable** pour le développement d'un parc photovoltaïque sur le territoire de la commune.

Vote pour : 6 voix
Vote contre : 7 voix
Abstention : 0 voix
Dont vote par procuration : 1 voix

7- COMMISSION ECOLE - TARIFS - REGLEMENT

D.2023/24 *visa Préfecture le 20.06.2023*

Le prestataire de service API Restauration a augmenté ses prix de 4,25% pour l'alimentation et de 4,45% pour les charges de personnel.

La commission des écoles propose une augmentation de 4% des tarifs des repas.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'augmenter le prix du repas de 4% à compter du 1^{er} septembre 2023, soit :
 - Prix du repas élève : 3,48 €
 - Prix du repas adulte : 5,35 €
- **Charge** le Maire de faire appliquer cette décision.

Vote pour : 13 voix
Vote contre : 0 voix
Abstention : 0 voix
Dont vote par procuration : 1 voix

Garderie : Il a été recensé une hausse de la fréquentation de la garderie. Le Conseil d'école est d'avis à ne pas augmenter les tarifs.

Règlement intérieur : aucun changement à prévoir.

Remise des dictionnaires : Mardi 4 juillet 2023 à 18h30 à la Mairie.

8- QUESTIONS DIVERSES

- Un propriétaire projette de signer un bail de location d'un terrain à la Communauté des Gens du Voyage. Le PLUI ne le permettant sur cette zone, un courrier a été envoyé à l'intéressé.

- Fête du 14 juillet 2023 : des conseillers se mobilisent pour organiser cette manifestation.

- Bulletin municipal : Il n'y aura pas de bulletin municipal au mois de juin 2023. La prochaine parution est prévue en septembre 2023.

- La toiture du bâtiment où se situe le cabinet des kinésithérapeutes et un logement locatif en face de la Mairie, a besoin d'être réparée. Des entreprises seront consultées pour effectuer des devis.

- La climatisation cabinet du Kinésithérapeute est obsolète. La société ASEP a présenté un devis que le Conseil municipal accepte.

- Une demande de candidatures a été lancée pour le remplacement de Mme Agnès GIBERT qui fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} juillet 2023.

- Cimetières : la liste des inhumés a débuté.

- Sauilly :

- Problèmes de voisinage ;

Une table et des bancs ont été fixés sur le domaine public. Un courrier a été envoyé à l'intéressé pour régulariser la situation.

- Les Mourrons : des constructions ont été réalisées sans demandes de permis de construire. Un courrier a été envoyé à l'intéressé pour régularisation.

- Un mini-marché de producteurs locaux va s'installer tous les mardis de 16h à 18h, entre les bâtiments du projet Café/Restaurant/Multiservices/Tiers-lieu.

- Evènement à l'Eglise de Diges le 15 août 2023 à 17h : Lecture d'extraits de Marie Noël sur le thème « Marie Noël amusante ».

- Chorale de l'école : samedi 10 juin 2023 à 14h30 à l'Eglise de Diges.

- Médecin généraliste : Via le vice-président en charge de la santé à la Communauté de Communes de Puisaye Forterre, les démarches de tous ordres continuent au niveau départemental, régional et national. Des blocages administratifs perturbent ce dossier.

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

Informations mairie

- **Déclarations préalables de travaux et Permis de construire :**

Déclarations Préalables :

Le 3 avril 2023 par **Monsieur et Madame MOUNET Raoul** de Sauilly – Extension de maison – Accordée.

Le 19 avril 2023 par **Madame DEBONNE Roselyne** de Sauilly – Pose de Panneaux Photovoltaïque - Accordée.

Le 28 avril 2023 par **Madame DEBONNE Roselyne** de Sauilly – Pose de Panneaux Photovoltaïque - Accordée.

Le 23 mai 2023 par **Monsieur COULAUD William** du Bourg – Création de fenêtre de toit – En cours d’instruction.

Le 30 mai 2023 par **Monsieur DURAND Guillaume** de Sauilly – Pose d’un portail et clôture – Accordée

Le 6 juin 2023 par la **Commune de Diges** du Bourg – Installation Défense Incendie – Accordée

Le 23 juin 2023 par **Madame GUET Éliane** de Volvent – Division Parcellaire – Accordée

Le 21 juillet 2023 par **Monsieur RABILHAC Thibaut** des Marseaux – Création de fenêtre - Accordée

Permis de Construire :

Le 7 mars 2023 par Monsieur et Madame STAGNI Hervé de Monchenot – Création d’un hangar – Refusé

Le 8 août 2023 par Monsieur GASSET Anthony – Hangar Agricole – En cours d’instruction



**Dans le cadre d’une demande d’installation de panneaux photovoltaïques
Merci d’informer au préalable le secrétariat de la mairie, en précisant le nom de
l’entreprise choisie.**

- **Brûler des déchets verts ou autres, c'est interdit par la Loi**

La Loi N° 2020-105 du 10 février 2020 (relative à la lutte contre le gaspillage et à l’économie circulaire) a modifié le code de l’environnement. Il est désormais interdit de brûler des biodéchets (dont font partie les déchets de jardin) à l’air libre et dans les incinérateurs.

En cas de non-respect de la Loi, une contravention de 450 euros peut être appliquée (article 131-13 du nouveau Code pénal).

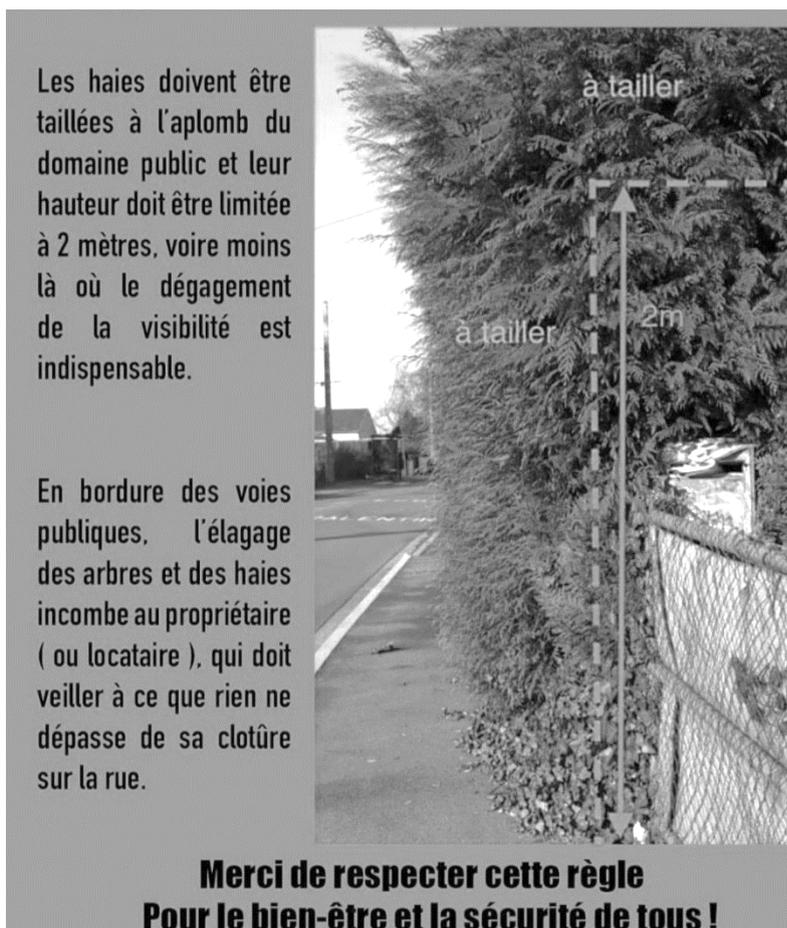
Les incinérateurs de jardin sont aussi interdits en France (vente et utilisation) depuis février 2020. Et ils ne peuvent plus être mis gratuitement à disposition des jardiniers.



- **Taille des haies : Obligations de taille et d'élagage des propriétaires riverains**

Les riverains doivent obligatoirement :

- **Élaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à 2 mètres**, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons et ne cachent pas les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).
- **Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs** (EDF, téléphonie, éclairage public)
- Sauf autorisation, les propriétaires riverains des voies publiques **ne peuvent planter ou laisser croître des arbres à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier** (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).
- Les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées **à la diligence des propriétaires ou exploitants**, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire. (Décret du 26 août 1987).



Le maire peut le cas échéant contraindre un propriétaire à élaguer des arbres et plantations en lui adressant une injonction de faire. En cas de mise en demeure sans résultat, le maire pourra ordonner des travaux d'élagage, les frais afférents aux opérations étant alors automatiquement à la charge des propriétaires négligents.

Un riverain qui planterait ou laisserait croître des haies ou des arbres à moins de deux mètres de la route sans autorisation s'expose également à une amende de 1500 euros (article R. 116-2 du Code de la voirie routière). Nous ne souhaitons pas en arriver là et comptons sur votre civisme.

- **Coupes de bois ou affouages :**

Les personnes intéressées par les coupes de bois hiver 2024 doivent se faire connaître auprès du secrétariat de la mairie au 03.86.41.12.89 avant le 1^{er} décembre 2023.

- **Projet d'aménagement d'un restaurant-café-tabac- épicerie- tiers lieux associatif :**

Comme évoqué dans le mot du maire, voici les 3 scénarii proposés par le cabinet d'architecte ZOU en lien avec le cabinet programmiste OCALIA :

Les scénarios d'aménagement

SCÉNARIO 1

> Répartition des usages sur le site (plan de masse)



> Bilan des surfaces

Usages associés	Surfaces bâties	Surfaces aménagées
A. Activités de loisirs et culturelles	91 m ²	25 m ²
B. Commerce	38 m ²	-
C. Café-restaurant	170 m ²	75 m ²
D. Meublés touristiques*	122 m ²	51 m ²
Total des surfaces	421 m ²	151 m ²

* Comprend : 3 chambres pour 2 pers. et 1 gîte pour 4 pers.

> Principales interventions

Café

- Isolation intérieure du bâtiment
- Suppression des planchers intermédiaires
- Aménagement d'une mezzanine dans la grande salle
- Création ouvertures sud
- Démolition de la cave
- Création terrasse au sud

Commerce

- Construction d'un bâtiment neuf dans l'alignement du café (à la place de la forge)
- Accès depuis la rue (visibilité)

Grange

- Isolation intérieure du bâtiment
- Raccordement aux réseaux (secs et humides)
- Cloisonnement espace petite salle
- Ouverture du volume sous charpente

Maisonnette & garage

- Isolation intérieure (maisonnette) & extérieure (garage)
- Aménagement des combles
- Création escaliers
- Création d'ouvertures au sud
- Aménagement de terrasses

> Evaluation budgétaire

Coût travaux* : 994 500,00€ HT

Coût d'opération** : 1 243 125,00€ HT

* Comprend démolitions et espaces extérieurs des bâtiments mais hors équipement des bâtiments, jardin et installations associées

** Comprend toutes les dépenses inhérentes à l'opération (frais de MDE, études techniques, aléas, assurances...)

Les scénarios d'aménagement

SCÉNARIO 3

> Répartition des usages sur le site (plan de masse)



> Bilan des surfaces

Usages associés	Surfaces bâties	Surfaces aménagées
A. Activités de loisirs et culturelles	120 m²	25 m²
B. Commerce	41 m²	-
C. Café-restaurant	170 m²	83 m²
D. Meublés touristiques*	168 m²	-
Total des surfaces	499 m²	108 m²

* Comprend : 3 chambres pour 2 pers., 1 suite 4 pers. et 1 gîte pour 6 pers.

> Principales interventions

Café

- Isolation intérieure du bâtiment
- Suppression des planchers intermédiaires
- Aménagement d'une mezzanine dans la grande salle
- Création ouvertures sud
- Démolition de la cave
- Création terrasse au sud connectée à la rue

Grange

- Isolation intérieure du bâtiment
- Raccordement aux réseaux (secs et humides)
- Cloisonnement des appartements
- Création escalier avec coursières

Maisonnette

- Démolition du garage
- Isolation intérieure du bâtiment

Espaces activités

- Construction d'un bâtiment neuf accessible PMR
- Agencement intérieur avec cloisonnement

> Evaluation budgétaire

Coût travaux* : 1 179 750€ HT

Coût d'opération** : 1 474 687€ HT

* Comprend démolitions et espaces extérieurs des bâtiments mais hors équipement des bâtiments, jardin et installations associées

** Comprend toutes les dépenses inhérentes à l'opération (frais de MDE, études techniques, aléas, assurances...)

Maintenant, le scénario vers lequel le Comité de pilotage tend pour ce projet :

Le scénario d'aménagement

SCÉNARIO 4

> Répartition des usages sur le site (plan de masse)



> Bilan des surfaces

Usages associés	Surfaces bâties	Surfaces aménagées
A. Activités de loisirs et culturelles	91 m ² à 120 m ²	25 m ²
B. Commerce	38 m ²	-
C. Café-restaurant	170 m ²	75 m ²
D. Meublés touristiques	122 m ²	51 m ²
Total des surfaces	421 m ²	151 m ²

* Comprend : 3 chambres pour 2 pers. et 1 gîte pour 4 pers.

> Principales interventions

Café

- Isolation intérieure du bâtiment
- Suppression des planchers intermédiaires
- Aménagement d'une mezzanine dans la grande salle
- Création ouvertures sud
- Démolition de la cave
- Création terrasse au sud

Commerce

- Construction d'un bâtiment neuf dans l'alignement du café (à la place de la forge)
- Accès depuis la rue (visibilité)

Grange

- Isolation intérieure du bâtiment
- Raccordement aux réseaux (secs et humides)
- Cloisonnement des appartements
- Création escalier avec coursive

Maisonnette & garage

- Isolation intérieure (maisonnette) & extérieure (garage)
- Aménagement des combles
- Création escaliers
- Création d'ouvertures au sud

- Extension et aménagement des vestiaires du foot :

Plans ACTUELS



Façade sud



Façade est



Façade nord

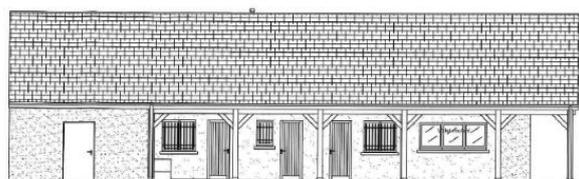


Façade ouest

Plans FUTURS



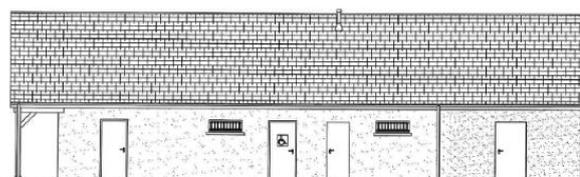
Façade sud



Façade est



Façade nord



Façade ouest

- **Rentrée scolaire 2023/2024**

Lundi 4 septembre, 71 enfants reprennent le chemin de l'école.

Pour cette rentrée nous accueillons : Madame Emma Bonnieux en remplacement de Madame Eloïse Massot

La répartition des classes est la suivante :

Petite et moyenne section de maternelle : Anne Defaut, avec Anaïs Robert faisant fonction d'ATSEM : 18 élèves

Grande section de maternelle et CP : Diane Jobard Cunault avec Barbara Louchart faisant fonction d'ATSEM : 18 élèves

CE1-CE2 : Brigitte Ramel-Savoret : 19 élèves

CM1-CM2 : Emma Bonnieux : 16 élèves.

- **Repas des aînés :**

Le repas des aînés pour les 65 ans et plus de la commune se déroulera le **dimanche 15 octobre à midi** à la salle des fêtes Marie-Noël. Ce repas est ouvert à tous mais si vous avez moins de 65 ans ou si vous n'êtes pas de la commune, le repas sera payant.

N'hésitez pas à vous inscrire dès maintenant auprès du secrétariat de la mairie ET si vous avez besoin que quelqu'un aille vous chercher et vous ramène, faites le savoir.



Venez nombreux pour partager un moment de convivialité !

Que s'est-il passé à Diges ?

Le **samedi 15 avril**, la salle Marie-Noël était bien occupée par un public venu voir le film réalisé, en son temps, en 1964 par l'instituteur de l'école de Sauilly. Que de souvenirs pour certains ! D'échanges avec leur ancien instituteur ! En prime, une belle photo souvenir !



Vous pouvez voir le film « Diges et ses hameaux » sur Youtube :

<https://youtu.be/ZnMGUTp3u9Q>. Merci à Jean SERRIS pour cette mise à disposition

Le **dimanche 23 avril** s'est déroulé le 1^{er} vide dressing de votre boutique Telle Qu'elles.

15 Exposantes vous ont proposé à cette occasion une belle sélection de leur armoire, soigneusement choisie. Vous pouviez y trouver, des styles, des tailles divers, et des supers tarifs !!

L'occasion de faire de belles affaires.

Les petits aléas météorologiques ne vous ont pas arrêté. Vous avez été très nombreuses à nous rendre visite, une centaine de personnes ! Pour cette 1^{ère} version nous sommes ravies. Merci, merci.

Merci à toutes les exposantes pour leur implication et bonne humeur.

Merci à la commune pour l'aide logistique.

Merci à Emeline pour la réalisation du flyer.

Et merci à vous.

Rendez vous est pris pour l'année prochaine, vous pouvez d'ores et déjà réserver votre **dimanche 9 juin 2024**.

Boutique TELLE Qu'elles

28 rue des glycines. Varennes. Diges

Tel 06 66 39 81 23

Mail tellequelles.shop@gmail.com

Ouverture :

Mercredi 14h 19h

Vendredi 15h30 19h

Samedi 10h 18h

Et sur rendez-vous



Le **vendredi 14 juillet**, les traditionnels jeux du 14 juillet de la commune pour la joie des petits et des grands.



Du nouveau à Diges

- **Marché de producteurs locaux :**

Courant juin, un marché de producteurs locaux s'est installé le mardi de 16h à 18h en face de la place Marie Noël pour la grande joie des consommateurs.

Ce mini-marché de Diges fait son retour le 5 septembre.

Retrouvez vos producteurs locaux tous les mardis de 16h à 19h en face de la Place Marie-Noël.

Ils vous attendent dans la bonne humeur : fromages de chèvres, farines, petits fruits, miel. Les paniers de légumes sont sur commande avant chaque lundi sur le site www.paniers-de-saison.com

Pour les caissettes de bœuf et d'agneau, venez prendre tous les renseignements le jour du marché.



- **Circuit randonnée : Sentier des puits d'ocre :**

Durée : 4h45
Distance : 12,92 km
Dénivelé positif : 359 m
Dénivelé négatif : 365 m
Point haut : 326 m
Point bas : 207 m

Moyenne
 Oui
 Pédestre
 Puisaye
 Digos (89240)

Difficulté :
Retour point de départ :
Activité :
Région :
Commune :

Description

Le stationnement se fait devant la mairie sur la Place Marie Noël.

(D/A) Se diriger vers le monument aux morts, le garder à main droite tout en montant la rue en direction de Montchenot. Traverser les Jolivets d'en Bas et poursuivre jusqu'à la pancarte notifiant l'entrée dans Monchenot.

(1) Prendre, tout de suite sur la gauche, une voie asphaltée (Chemin des Sables) sur une cinquantaine de mètres pour poursuivre sur le chemin de terre en laissant sur la gauche la Rue des Châtagniers. Longer à main droite le stade de foot. Couper une route et continuer tout droit sur la route qui dessert les Méhuts. Passé la dernière demeure du hameau, la route devient chemin. Devant le bois, tourner à gauche et suivre la lisière à main droite sur 100 m environ, puis longer les champs et déboucher sur une route.

(2) La prendre sur la droite et la conserver jusqu'à Bréviandes. Peu après la ferme, à l'angle de la maison, virer dans le chemin sur la gauche pour atteindre un chemin transversal. Devant, se trouve une ancienne mine d'ocre à ciel ouvert.

(3) Partir sur la gauche et descendre sur la voie routière. La traverser et prendre l'accotement à main droite. Après un cheminement en montée sur 150 m, s'engouffrer dans une petite entrée sur la gauche en descente raide. Aboutir dans un champ et faire 50 m pour longer entre le sous-bois sur la gauche et un champ sur la droite. Au bout, virer à droite sur une vingtaine de mètres puis à gauche en pénétrant en sous-bois. Arrivé devant un champ clôturé, tourner à droite et conserver le chemin principal jusqu'à une route.

(4) Devant, se trouve une étendue d'eau qui était une mine d'extraction à ciel ouvert. Obliquer sur la gauche, traverser la Verrière Haute en conservant la voie routière. Attendre un carrefour comprenant un chemin sur la gauche et une petite voie sur la droite (en face, un pylône de transport d'énergie).

(5) Partir sur cette dernière qui se termine rapidement en chemin sur un carrefour. Oublier les deux chemins latéraux pour entrer dans le petit chemin bordé de trognons qui arrive sur la Butte d'Ocre.

(6) Ne pas descendre cette butte mais, tourner à droite puis, après un grand laccet, arriver au pied de cette butte. Poursuivre sur le sentier qui, en

longeant un champ, arrive au lieu-dit le Château. Laisser dans la descente les deux prochaines voies à main droite et atteindre la D159 et le hameau de Saully. Avant de traverser, jeter un œil en face en direction de la ferme fortifiée.

(7) Repartir sur la gauche par la Rue de l'Ocrierie et passer le Chemin de la Ferme. À la première fourche, tourner à droite et, dans le virage, prendre direction les Mourrons - les Brots. Longer à main droite un ancien bâtiment industriel qui est l'ancienne ocrierie et son séchoir.

(8) Continuer pour atteindre un croisement en Y. Partir sur la gauche, toujours en direction de la Chenée - La Croix Joubelin. Prendre le premier chemin sur la gauche situé avant la Chenée (la Chesnaie).

À la fourche, quitter ce chemin bien marqué pour tourner à droite dans une voie herbeuse. Tous les départs latéraux sont à oublier jusqu'au débouché sur une voie de desserte à hauteur d'une maison sur la droite. Continuer sur cette voie et descendre en direction de l'enceinte EDF (poste de transformation et de distribution).

(9) Traverser avec prudence la D459 pour emprunter le chemin en face. Longer à main droite la clôture et passer sous les lignes HT en conservant la trace qui suit le fossé sur la gauche. Descendre dans la partie boisée puis, après un ru (pas toujours en eau), remonter en conservant le chemin principal pour arriver au hameau des Groniers.

(10) Partir à gauche puis, au carrefour en T, à droite sur la route pendant 800 m environ.

(11) Tourner sur la gauche, direction la Verrière Haute - la Tuilerie (panneaux sur la gauche). Au premier chemin de terre, virer à droite pour l'emprunter. Rentrer rapidement en sous-bois. Laisser un premier départ sur la gauche et descendre en longeant une ravine, à main gauche.

(12) Traverser la petite voie goudronnée pour filer dans le chemin vert en face. Passer sous la ligne HT et se faufiler en sous-bois sur la gauche. Tout en laissant les sentes latérales, suivre le cheminement jalonné puis, parfaire ce cheminement en descente dans un chemin creux. Arriver sur un chemin latéral, avec la D4 sur la droite.

(13) Prendre la route en tournant à gauche sans la traverser. Conserver l'accotement de gauche en passant devant le lavoir. Continuer la montée avec prudence pour tourner à gauche au premier carrefour. Monter le Chemin de la Gareme, laisser les stades sur la gauche et, devant les bâtiments de la poste, descendre la Rue de l'Ocre pour retrouver le monument aux morts et la Place Marie Noël (D/A).

Informations pratiques

Ce parcours chargé de patrimoine requiert un peu de temps pour en prendre l'essence. De bonnes chaussures sont nécessaires compte tenu de la diversité des chemins empruntés.

La partie de route située après le **(10)** n'est pas très passante. Néanmoins, restez vigilant. En haut de cette route, le très beau panorama qui s'offre à la vue compense ce désagrément.

Ce parcours balisé suivant la charte de balisage de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre porte le N°114 inscrit sur plaquettes fond jaune.

Le balisage a été réalisé par l'association *À chacun son chemin en Puisaye-Forterre* en juin 2023.

En cas de soucis, merci de remplir ce questionnaire (1 à 2 minutes seulement).

Attention lors des traversées de routes.

Le fait que le balisage soit mentionné impose toutefois de partir au minimum avec ce descriptif et la carte IGN l'accompagnant ou/et l'application visorando.

A proximité

(8) A Saully, l'ancienne ocrierie a reçu le label « Patrimoine du XX^e siècle. Outre les mines à ciel ouvert, il y a aussi des mines en puits. Pour des raisons de sécurité, les entrées de ces puits ont été bouchées.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randomee-sentier-des-mines-d-ocre-a-digos/>

Points de passages

D/A Mairie - Place Marie Noël - Église Saint-Martin (Digos)
 N 47.728597° / E 3.398505° - alt. 221 m - km 0

1 Montchenot
 N 47.73478° / E 3.395976° - alt. 254 m - km 0.74

2 Débouché sur une route
 N 47.736515° / E 3.374832° - alt. 278 m - km 2.86

3 Ancienne mine d'ocre à ciel ouvert
 N 47.733566° / E 3.369768° - alt. 304 m - km 3.78

4 Route - Ancienne mine d'ocre à ciel ouvert
 N 47.727645° / E 3.369107° - alt. 304 m - km 4.65

5 Croisement routes / chemin
 N 47.723205° / E 3.369223° - alt. 322 m - km 5.16

6 La Butte d'Ocre
 N 47.723466° / E 3.365357° - alt. 314 m - km 5.46

7 Route - Ferme fortifiée
 N 47.724375° / E 3.356539° - alt. 275 m - km 6.25

8 Bâtiments de l' - Ancienne ocrierie de Saully
 N 47.725676° / E 3.353331° - alt. 281 m - km 6.59

9 Poste de distribution EDF
 N 47.720753° / E 3.348197° - alt. 248 m - km 8.14

10 Débouché sur une route
 N 47.71799° / E 3.36046° - alt. 269 m - km 9.13

11 Croisement de routes
 N 47.715998° / E 3.371417° - alt. 296 m - km 10.04

12 Hameau du Vivier
 N 47.721796° / E 3.37902° - alt. 250 m - km 11.03

13 D4
 N 47.725598° / E 3.392184° - alt. 212 m - km 12.21

D/A Mairie - Place Marie Noël - Église Saint-

A l'école

Une deuxième partie de l'année scolaire toujours aussi riche en actions en accord avec le fil conducteur du développement durable et l'hygiène de vie par le sport.

En avril, à leur manière, tous les élèves ont participé au cross réunissant les écoles de Leugny, Toucy et une partie de l'école de Pourrain au bord de l'étang de Toucy.

En effet, les classes de GS/CP, CE1/CE2 et CM1/CM2 ont mobilisé tous leurs efforts dans les courses en équipe.

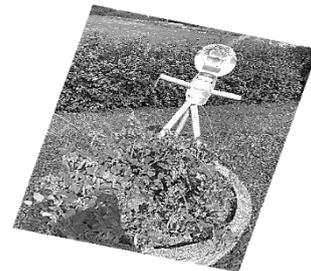
Quant aux élèves de TPS/PS/MS, ils ont fabriqué, sur des supports en bois recyclé, les médailles remises par leurs soins, à chacun des coureurs de notre école, lors d'un goûter. Ce fut de bons moments de solidarité et de convivialité !



La communauté de communes est intervenue dans la classe de CM1/CM2 sur le tri des déchets et a financé leur visite de la déchèterie de Pourrain.



En mai, pour protéger les plantations du jardin de la maternelle, les élèves de TPS/PS/MS ont confectionné des épouvantails avec des objets recyclés. Gare aux prédateurs !



Ce même mois, les CM1/CM2 ont bénéficié de l'intervention de la prévention routière, financée par la mairie. Elle fut le début de l'apprentissage du Savoir Rouler à Vélo.

Les élèves ont continué la pratique du vélo avec les intervenants de l'UFOLEP dont l'adhésion a été offerte par le club de VTT de Diges. Elle s'est conclue par une sortie sur route autour du bourg, encadrée par des parents et des bénévoles du club de VTT.

Ces actions ont, par ailleurs, facilité le lien avec le vélobus.

De plus, des bénévoles de la filière réparation vélo « Rustine Bieber » de l'association « la Californie » sont venus assister les élèves dans la connaissance technique, voire la réparation, de leur vélo.

Ce fut un réel cours pratique de Sciences et Technologie utile avant de partir sur la route !

Toujours en lien avec l'écoresponsabilité, en juin, la banque Alimentaire solidaire est venue se présenter aux classes GS/CP, CE1/CE2 et CM1/CM2 afin de leur faire prendre conscience de l'importance de ne pas gaspiller la nourriture et également d'avoir un geste de solidarité en faisant don de quelques boîtes de conserve pour l'association (28 kg collectés).

Après la course à pied, le cyclisme, les élèves ont pratiqué le basket grâce à l'intervention du Stade Auxerrois qui a doté l'école de 8 ballons. Ainsi, les enfants ont pu continuer avec plaisir ce sport lors des récréations.

Le 10 juin, la réalisation du projet chorale sur le thème de la protection de la planète a eu lieu en l'église de Diges. Ce fut un grand moment de joie, d'autant plus que les spectateurs étaient très nombreux à y assister et même participer à la dernière chanson intergénérationnelle « Fais comme l'oiseau » de Michel Fugain. Cette représentation s'est prolongée par la kermesse de l'école organisée par l'AJD.



La fin d'année s'est achevée avec des sorties scolaires bien méritées.

Les TPS/PS/MS/GS/CP sont allés au site de modelage de la Bâtisse à Moutiers, qu'ils ont visité et où ils ont également créé leur œuvre en argile.

Les CE1/CE2/CM1/CM2 sont partis à la Machine (Nièvre) pour visiter l'ancienne cité minière ainsi que jouer le rôle de mineur au fond de la mine. Meilleure façon de découvrir la vie d'autrefois et ses métiers pour apprécier le présent !

Pour conclure, l'école remercie chaleureusement les différents partenaires financeurs des actions (mairie, comité des fêtes, club de VTT de DIGES, AJD, comité de l'Yonne de basket) ainsi que les familles et les bénévoles, sans qui, tous ces projets n'auraient pas pu avoir lieu.

Brigitte Ramel-Savoret

Les associations Digeoises



Association des Jeunes de Diges (AJD)

C'est reparti pour un tour !

Après une belle année écoulee en votre compagnie, avec 66 adhérents et 10 manifestations, nous repartons avec nos incontournables et de nouvelles idées !

Retour en images sur notre année :

Halloween (plus de 150 personnes)



Décoration du village (Merci à tous ceux qui nous ont prêté main forte)



Ateliers de Noel (57 inscrits)



Loto (125 participants)



Carnaval (41 enfants)



Pâques (60 inscrits)



Soirée ados au lasergame (18 inscrits)



Journée cirque avec le duo de clown Diego et Joanes (35 inscrits)



Fête de l'école



Feu de la saint Jean



Adhésion :

Nous sommes victimes, nous aussi, de l'inflation et afin d'organiser de nouvelles manifestations, nous sommes contraintes de modifier notre système d'adhésion. Les sommes demandées restent identiques :

- 5€ pour un enfant,
- 8€ pour deux,
- 10€ pour 3 enfants et plus

Ce qui change : Votre adhésion vous permettra d'obtenir un tarif préférentiel à toutes nos manifestations qui resteront néanmoins le plus abordable possible.

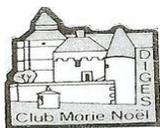
Venez nous retrouver le **vendredi 22 septembre à 19h** à la salle Marie Noël pour partager notre verre de rentrée. Parce que nous aimons échanger avec vous de vive voix, à l'occasion de cette assemblée générale, nous vous présenterons notre programme de l'année, enrichi de nos nouvelles idées pour lesquelles nous avons grand besoin de bénévoles.

Nous pouvons d'ores et déjà vous dire que nous travaillons sur un nouveau concept pour Halloween qui sera accessible autant aux petits qu'aux grands (événement organisé par tranche d'âge jusqu'aux ados/adultes).

Réservez votre mercredi 1^{er} novembre ! Si vous voulez en savoir plus, venez à notre assemblée générale ! ;-)

A très vite !

L'équipe de l'AJD



Club Marie Noël

HOMMAGES A VERONIQUE MICHAUX

Un au revoir à Véronique

En tant que ex-présidente du Club Marie Noël, c'est avec tristesse que je voudrais rendre un hommage au nom de nous tous en son souvenir.

C'est en 2014, que Véronique et Jean Claude ont adhéré au Club. En 2015, Véronique a très vite rejoint le Conseil d'Administration.

En 2017, quand nous avons arrêté nos fonctions Daniel et moi, déjà très estimée Véronique s'est vu attribuer le poste de présidente.

Très vite, avec son dynamisme, sa gentillesse et sa compétence, elle a su prendre les rênes. Toujours à l'écoute, pleine de petites attentions, elle était aimée de tous. C'était une belle personne.

Malheureusement, en quelques semaines, la maladie a évolué très vite et Véro affaiblie a souhaité désigner Patricia pour la seconder. Elle s'est éteinte le dimanche 19 mars.

MERCI Véro, nous avons partagé de belles années tous ensemble, nous ne t'oublierons pas. A Jean Claude, à son fils et à ses proches, nous renouvelons nos très sincères condoléances et notre amitié.

Mireille GRISARD

Mon amie,
Je t'ai accompagné pendant 4 ans et pas à pas cette dernière année. Tu étais dévouée, intègre, rigoureuse et même pointilleuse ! Et en même temps pleine d'empathie pour les autres. Souvent anxieuse et doutant de tes résultats. Pourtant quelle force, quel courage, tu me manques.
Patricia SERRIS



Merci d'avoir évoqué Maman lors de la messe du dimanche 23 avril.

C'était un moment très beau qui restera gravé dans ma mémoire. Jean Claude et moi avons dispersé les cendres de Maman au Jardin du Souvenir du cimetière de DIGES. Maintenant elles sont liées à la terre de DIGES, son lieu d'adoption et d'épanouissement, comme elle le souhaitait.

Fabien, son fils

Au nom du Conseil Municipal, de la commune de Diges, je souscris de tout cœur aux témoignages de Mireille, Patricia et Fabien et je remercie très sincèrement Véronique pour tout ce qu'elle a apporté au club. Merci aussi, bien sûr, à Jean Claude, son compagnon qui l'a « épaulé ».

Véronique fait partie de tous ces bénévoles courageux, accueillants, responsables, généreux, qui acceptent et assument de se mettre au service des autres en prenant des responsabilités dans les associations. Vous êtes indispensables pour initier, favoriser les rencontres, les échanges entre les personnes, entre nous tous, pour apporter de l'amitié, du bonheur. Encore merci à toi Véronique.

Jean Luc VANDAELE

Comme l'aurait souhaité Véronique, la vie du Club continue, nous comptons à ce jour 51 adhérents dont 6 nous ont rejoints ce premier semestre.

Notre nouveau bureau est représenté par Martine LECHAIN (trésorière), Christiane MAUPRONT (secrétaire) et moi-même Présidente, nous comptons toujours Gisèle GERMAIN au sein du Conseil d'Administration, renforcé par Aline BONARGENT, Jeanne Marie TASSIGNON et Martine VOIRIN qui ont accepté de se joindre à nous depuis le 19 avril. Un grand merci à toutes les trois.

Notre loto « bons d'achats » du 26 février a eu un franc succès, 124 participants, 25 lots distribués pour un montant total s'élevant à 1 240 €. Un grand merci à nos participants toujours nombreux.

Nos repas cuisinés par Monsieur Durville restaurant « le Pulvérinien » situé au centre bourg de Pourrain : Choucroute le 16 mars, Couscous le 23 avril pour notre repas de printemps et Buffet campagnard le 6 juillet précédé d'une randonnée « cool » organisée par Michel, La Quarantaine de convive inscrite pour chacun des événements s'est régalée. Ces repas sont toujours de beaux moments de partage tout comme nos rencontres les 1^{er} et 3^{ème} jeudis de chaque mois.

Un grand merci à tous nos bénévoles pour la mise en place, le service à table et le rangement en fin de chaque occasion, avec toujours de la bonne humeur.

Notre sortie à la « Ruche Gourmande » le 15 juin a réuni 31 personnes qui ont dégusté les mets du menu « Terroir » et vu le spectacle « Emerveill'Emoi », une belle journée et une première en ce qui concerne le voyage puisque nous avons eu recours au covoiturage.

Notre 4^{ème} trimestre sera bien actif :

- Repas d'automne le dimanche 1^{er} octobre pour lequel nous avons retenu « La Farandole Gourmande » traiteur d'Auxerre.
- Fête de la Châtaigne le samedi 21 octobre avec notre stand où nous vous attendons nombreux et vous proposerons des pâtisseries maison, des croques monsieur et gaufres.
- Loto le dimanche 19 novembre, la nature des lots n'est pas encore fixée mais nous nous orientons vers des paniers gourmands et bons d'achat.
- Notre dernier club aura lieu le jeudi 7 décembre avec la bûche de Noël.

Nous rappelons que toute personne (retraitée ou non) quel que soit son âge et sa domiciliation peut adhérer à notre club. Nos rencontres sont festives et nos échanges respectueux et amicaux. Le seul but est de partager de bons moments et rompre pour certains avec la solitude.

Pour tous renseignements, contactez-moi ou laissez un message au 06 72 66 73 54.

Patricia SERRIS, Présidente du Club Marie Noël



Comité des Fêtes de Diges

Reprise des Activités Loisirs – Saison 2023/2024

COUNTRY- LINE DANCE

L'activité « COUNTRY- LINE DANCE » reprend le **mardi 12 septembre 2023 à 18h30 à la salle des fêtes Marie Noël de DIGES.**

Les cours se dérouleront tous les mardis de 18h30 à 19h30 et sont animés par Nadine PERCHIOT.

Pour tous renseignements, merci de contacter :

Jocelyne BOURGEOIS 06 60 78 25 35 ou Bertrand MAUPRONT 06 73 84 45 15



Danses Country

ZUMBA

L'activité « ZUMBA » reprend le **mercredi 13 septembre 2023 à 19h45 à la salle des fêtes Marie Noël de DIGES.**

(Si le temps le permet les cours pourront avoir lieu au City Stade de DIGES)

Les cours se dérouleront tous les mercredis de 19h45 à 20h45 et sont animés par Guillaume FRANCOIS.

Pour tous renseignements, merci de contacter :

Marie José VANDAELE 06 63 98 24 22 ou Bertrand MAUPRONT 06 73 84 45 15

Comme chaque année, Il est proposé en septembre, pour chacune des sections, 2 séances découvertes gratuites aux nouveaux intéressés.



Vous trouverez les fiches d'inscription pour ces activités loisirs à l'intérieur de ce digeois.

42^{ème} FETE DE LA CHATAIGNE - 21 OCTOBRE 2023

INSCRIPTIONS AU VIDE GRENIERS :

Vous pouvez obtenir le bulletin d'inscription et le règlement du vide grenier en les demandant :
Soit par mail : mairie.diges89@wanadoo.fr ou cdf.diges@laposte.net
Soit par téléphone à la mairie : 03 86 41 12 89 aux heures d'ouvertures

N'oubliez pas d'indiquer si vous êtes résidant de Diges, car le bulletin d'inscription est différent afin de bénéficier des deux premiers mètres gratuits. Le paiement de votre emplacement devra être obligatoirement joint à votre réservation pour que celle-ci soit validée. Les chèques à l'ordre du comité des fêtes de Diges ne seront encaissés qu'au mois d'octobre, après la manifestation.

DEVENIR BENEVOLES !

Préparer et organiser la fête de la châtaigne, mobilise une centaine de personnes, pour le montage et démontage des stands et décorations. Cette année, nous commencerons les installations le mardi 17 octobre à partir de 9 heures. Le jour de la foire : faire griller les châtaignes et les mettre en sachets, tirer le jus de pommes et le mettre en bouteilles, couper et servir le boudin, servir à la restauration ou à la buvette et d'autres activités vous attendent ! Et le lendemain de la fête, il faut trier, démonter, ranger... !

Le comité des fêtes compte sur vous, pour perpétuer cet événement majeur qui anime notre village et attire un public nombreux. Si vous avez quelques heures à consacrer au bénévolat, alors venez nous rejoindre, pour quelques moments d'échanges et de rires.

Inscription : Bertrand MAUPRONT 06 73 84 45 15

RECHERCHE DE POMMES

Si vous êtes propriétaire de pommiers sur la commune de Diges et que votre récolte est supérieure à vos besoins, le comité des fêtes vous propose de les faire ramasser et de vous dédommager en jus de pommes ou de vous les payer sur la base du marché.

Merci de faire votre demande de ramassage avant le 10 octobre au 06 73 84 45 15.

FC DIGES-POURRAIN



Bilan rapide de la saison écoulée :

Effectif stable de 80 licenciés dont environ 60 jeunes âgés de 5 à 15 ans.

Chacune des équipes du club ont bien représenté les couleurs du club que ce soit lors des plateaux le samedi ou bien lors des tournois de fin d'année.

Mention spéciale aux U9 (6eme sur 48 à Toucy) – Les U11(demi finaliste de la coupe Excellence) – et les U13 (vainqueur du challenge Décathlon).

Merci aux partenaires et sponsors qui nous accompagnent fidèlement dans nos divers projets dédiés à toujours améliorer le confort de nos licenciés.

Merci bien évidemment aux communes de Diges et de Pourrain.

Merci aux éducateurs bénévoles qui encadrent nos jeunes et aussi aux parents qui les accompagnent le samedi.

Le **Samedi 02 Septembre 2023 de 14H à 16H** aura lieu une journée « **Découverte** » sur le terrain de football de **POURRAIN**. Ce sera l'occasion de faire connaissance avec les nouveaux jeunes et leurs parents (les enfants doivent venir avec short et baskets). Si vous ne pouvez pas venir ce jour-là, il sera encore temps de venir les autres mercredis de septembre de 14h à 15h30.

Saison 2023/2024
Garçons et filles, nés en 2018 et avant
Football-club Diges-Pourrain
Contact : Nicolas PIERRON 06 88 09 75 20

CATEGORIES	AGES	HORAIRES D' ENTRAÎNEMENT	LIEUX D' ENTRAÎNEMENT	COTISATIONS PAR AN
<i>U16 et U17et U18</i>	Nés de 2006 à 2008	Lundi 18h-19h30 Jeudi 17h30-19h A partir du 28/08	TOUCY	48 €
<i>U14 et U15</i>	Nés de 2009 à 2010	Lundi et Jeudi 18h-19h30 A partir du 28/08	TOUCY	48 €
<i>U12 et U13</i>	Né(e)s de 2011 à 2012	Mercredi 15h30- 17h A partir du 06/09	POURRAIN DIGES	45 €
<i>U10 et U11</i>	Né(e)s de 2013 à 2014	Mercredi 14h- 15h30 A partir du 06/09	POURRAIN DIGES	45 €
<i>U8 et U9</i>	Né(e)s de 2015 à 2016	Mercredi 14h-15h30 A partir du 06/09	POURRAIN DIGES	45 €
<i>U6 et U7</i>	Né(e)s de 2017 à 2018	Mercredi 14h-15h30 A partir du 06/09	POURRAIN DIGES	45 €

Le club recherche activement **des jeunes âgés de 5 à 14 ans** pour compléter les équipes actuelles. Venez nombreux découvrir ce merveilleux sport le samedi 2 septembre à POURRAIN.



Plateau U9 à Diges





BILAN SUCCINCT Saison 2022-2023

1. ACTIVITES CYCLISTES ET NOMBRE DE LICENCIES

Nous terminons la saison 2022/2023 avec 100 licenciés (RECORD ABSOLU !) toutes fédérations confondues dont 49 jeunes de moins de 18 ans !

- Les entraînements jeunes :

Un taux de présence important le mercredi mais très aléatoire suivant la météo notamment !

- Les entraînements randonnée VTT adultes du samedi :

Taux de présence plus irrégulier mais le groupe s'ajuste en fonction de la météo et des sorties randonnées organisées le dimanche. Il participe activement régulièrement à l'entretien des chemins sur la commune.

- Question compétitions :

Bravo à nos coureurs ayant encore une fois réussi à porter fièrement les couleurs orange et noir du club tout au long de la saison. Nous pouvons noter une participation compétitive intéressante quelle que soit la discipline et de supers résultats lors des championnats de France de cyclo-cross, VTT et Route avec des TOP 10 nationaux.

- Côté Randonnée :

Nos cyclistes ont su profiter du « cocamionage Michel » pour se rendre en nombre aux plus belles randonnées du département comme chaque année. Bravo à Bertrand et Olivier pour leur nouveau magnifique périple en itinérance, montrant à quel point le vélo peut donner du plaisir même face à 1240km de route parcourue, presque 24000m de dénivelé, 7 départements traversés dans le puy de dôme et 61h sur la selle ! Une belle aventure humaine entre deux compères du club.

2. « Ton club, Ton maillot » de GROUPAMA

Mois de mai 2022, nous avons candidaté à l'opération « ton club, ton maillot » mise en place par notre sponsor GROUPAMA afin d'équiper 130 clubs Français en leurs offrant 20 maillots et cuissards. Après plusieurs étapes de sélection (questionnaires, entretiens téléphoniques), nous avons appris la bonne nouvelle ! Le VTT CYCLO DIGES PUISAYE fait parti des 8 clubs de Bourgogne Franche Comté retenus pour cette saison. Nous avons fait le choix de récompenser nos bénévoles animateurs « jeunes » en fournissant à chacun d'entre eux (dans la limite des stocks disponibles) une tenue « encadrant » prêtée pour la saison.

3. ORGANISATIONS/PROJETS MARQUANTS 2022/2023

- CYCLO CROSS DIGES Novembre 2022

Une belle participation pour notre premier cyclo-cross dans des conditions difficiles.

- Week-end COURSES VTT et ROUTE 20 et 21 Mai 2023

Pas loin des 180 coureurs sur les deux jours.

Un très beau plateau jeune en VTT notamment avec les meilleurs du département voir de la région. Un président bien entouré par pas moins de 50 bénévoles sur les deux jours avec une priorité : assurer la sécurité de tous!

A noter que les bénévoles se sont d'ailleurs retrouvés à l'occasion de la fête de ST Jean pour partager un repas et une soirée conviviale.

- Le Projet global Vélo BUS DIGEOIS avec la classe de CM1-CM2 de l'école de Diges

En collaboration avec l'école de Diges, le club a participé et financé ce projet global comprenant une formation à la sécurité routière, à l'entretien du vélo, au savoir rouler à vélo (SRAV) avant de mettre en place un ramassage scolaire à vélo sur la fin d'année scolaire. Un projet à poursuivre !

4. PERSPECTIVES ET NOUVEAUTES 2023-2024

- Organisation de notre 1ère RAND'OCRE le 3 septembre 2023
- Stabiliser une équipe de jeunes polyvalente au plus haut niveau régional avec notamment du trial, du cross country (XC) mais aussi de la descente (DH)
- Structurer une équipe adulte de compétiteurs sur route

RENSEIGNEMENTS : 06.20.04.04.74



Tennis Club de Diges

Cette saison, le club compte 21 familles adhérentes. Le nombre total de joueurs est estimé à 61.

12 jeunes de 6 à 14 ans ont participé à l'animation organisée du lundi 7 au vendredi 11 août.

Afin de faciliter l'apprentissage, nous avons créé 2 groupes, un groupe initiation et un groupe perfectionnement en fonction de l'âge, du niveau mais aussi des affinités.

Pour le groupe initiation, l'objectif était de réaliser des échanges en jouant dans des zones définies. Pour le deuxième groupe l'objectif était d'évoluer vers des conditions normales du tennis en jouant avec des balles de compétition.



Les participants à l'animation organisée au mois d'août

Pour nous rejoindre, contacts :

Jocelyne BOURGEOIS	06 60 78 25 35
Yves LE BOULBIN	06 77 95 70 58
Aimée DELILLE	03 86 41 12 43

- **Dessin et peinture** : Petit message d'une association de Pourrain

L'Association de Pourrain « Le grenier à couleurs » continuera en septembre 2023. Notre petit groupe de passionnés se retrouvera de nouveau le jeudi de 14h à 16h, pour dessiner, peindre. Au choix : crayons, fusains, pastels, gouache, acrylique ou huile, selon l'envie de chacun. Du matériel et des modèles appartenant à l'association seront également à la disposition de ses membres. Ainsi il sera possible de se perfectionner ou de découvrir des activités artistiques nouvelles. Et les conseils amicaux des uns et des autres, nous ferons encore progresser. Si vous êtes intéressés, nous vous accueillerons volontiers. N'hésitez pas, vous êtes les bienvenus dans l'association, prenez contact avec sa présidente : Mme MICHEL au 03 86 41 01 36.

Recette et Jeux

Soupe de citrouille a la vendéenne

Pour 6 :

200 gr purée de tomates
fraîche

1 oignon, poivre, sel

500 gr de citrouille

3 c. à soupe de crème

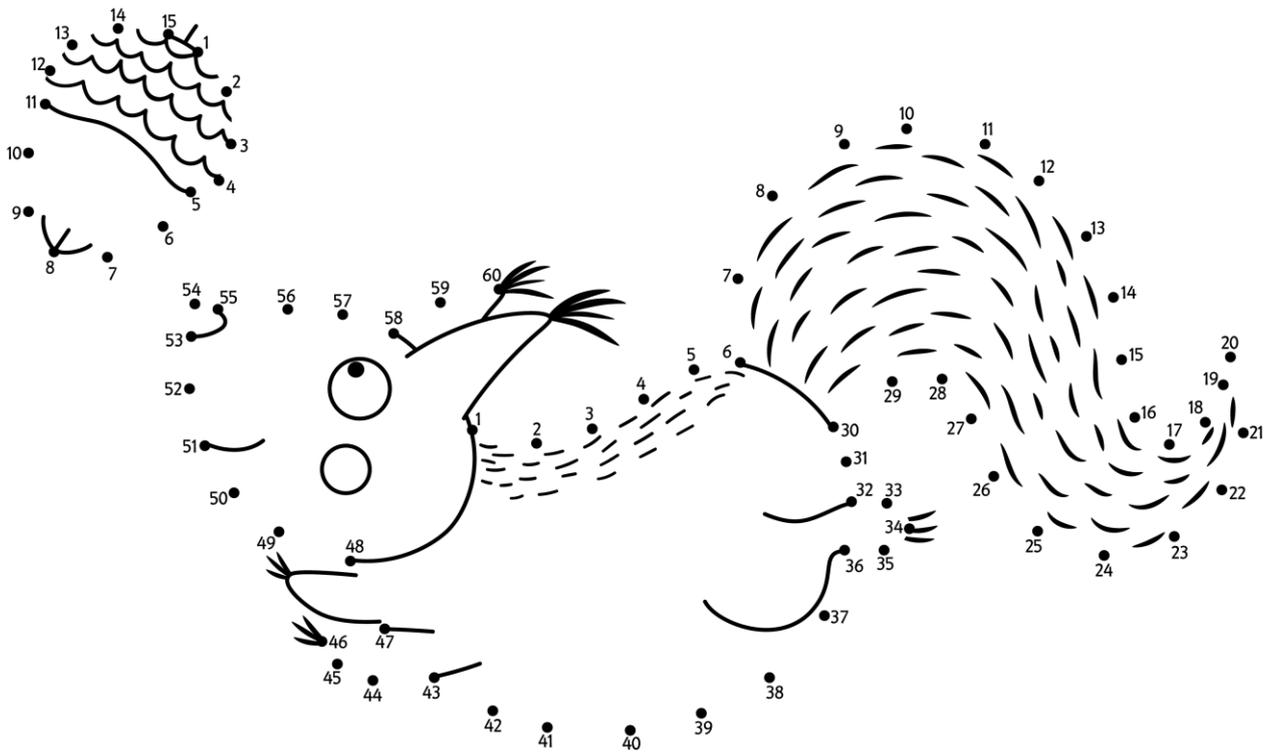
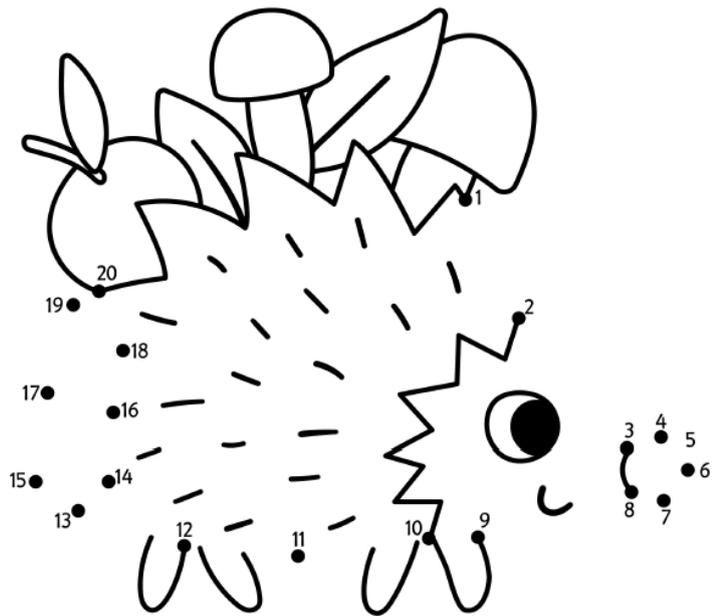
1 poignée de gros sel

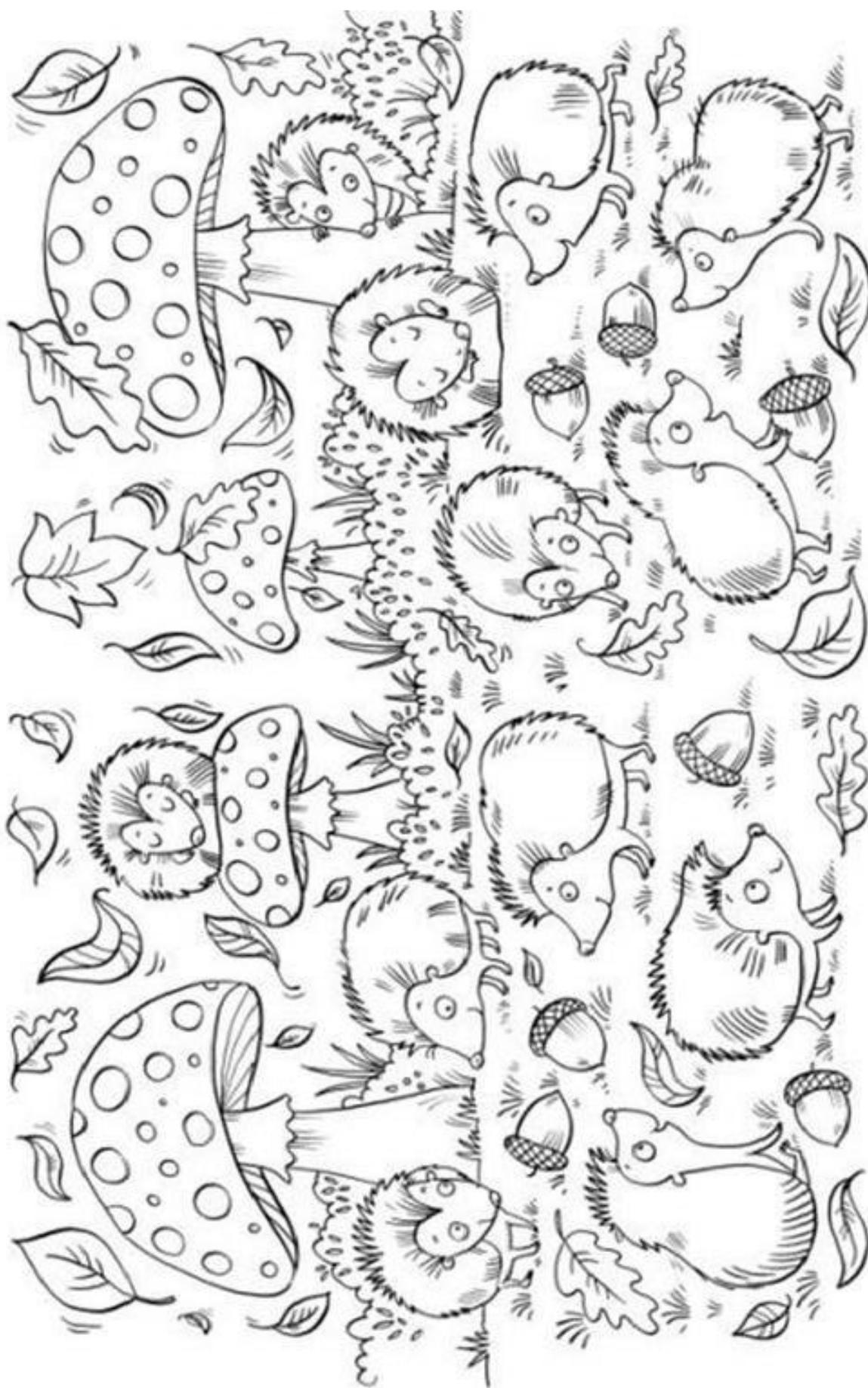
5 pommes de terre



- Cuire dans la cocotte les pommes de terre, la citrouille, les tomates, l'oignon et 1 poignée de gros sel pendant environ 20 mn.
- Mixer le tout,
- Ajouter la crème et assaisonner.

On peut ajouter des lardons revenus à la poêle et des croutons grillés







CONTACTS:

Guillaume

(groupe compétition)

au

06.20.04.04.74

Ou

Michel au

06.85.34.10.44



CLUB VTT CYCLO DIGES PUISAYE

TARIFS :

Enfant moins de 16 ans:

- VTT loisirs : 50 euros

- GROUPE Compétition

(VTT/cyclo, places limitées)

: 110 euros

**REPRISE DES
ENTRAINEMENTS**

LE 06/09/23 !

Entraînement Jeunes VTT

=> les mercredis de 14h à 16h30

+ le samedi 14h-16h30 pour le groupe compétition
(Cyclo/VTT)

(accompagnateurs/parents/encadrants bienvenus:
licence demi-tarif)

Sortie VTT adultes

=> Les samedis de 14h à 16h30

Départ STADE de FOOTBALL DE DIGES



MECANIQUE A DOMICILE

Toujours à votre service

- Entretien périodique
- Montage/Equilibrage de pneus
- Distribution/Embrayage
- Diagnostic électronique

Email : jmbdom89@outlook.com

N°06.20.73.94.80

Mr BRUN
Jimmy

3 Lieu dit Les
Beaufumés
89560
Ouanne

Couverture - Zinguerie
Démoussage

Denis CARRE

55 rue des Sources Montchenot

89240 DIGES

Tél : 03.86.41.14.89

DÉPÔT - VENTE DES TRÉSORS

Av. du Général de Gaulle - 89130 Toucy

06.27.69.46.35

depotauxtresors@orange.fr

N° Siret: 492 467 892

COURTILLAT ENIC

4 hameau Arqueueuf
89240
Diges

Travaux publics et partielliers
Terrassement
Assainissement
Goudronnage



Tel: 03 86 41 00 75
portable 06 62 35 00 75
courtillat.enic@live.fr

Art Batiment et Patrimoine

Maçonnerie neuf et rénovation
Enduit, Carrelage, Faïence
Couverture, Zinguerie
Aménagements de combles - A.B.P

14 la forêt 89240 DIGES
06 22 41 71 03 / 03 86 33 15 89

sarLabp@sfr.fr
www.artbatimentetpatrimoine.fr



AMBULANCE - VSL - TAXI

S^T CHRISTOPHE

03 86 41 51 09

89560 COURSON-
LES-CARRIERES

TAXIS : Andryes, Courson, Diges et Ouanne

Wilfrid SWARTVAGHER

RENOVATION ET AMENAGEMENTS

en bois et matériaux naturels
intérieur et extérieur

89240 DIGES - 06 41 84 19 71

wilfrid.swartvagher@gmail.com

RENAUDAT VINCENT



Plomberie
Chauffage
Zinguerie

Neuf
&
Rénovation

Entretien - Dépannage - Ramonage

4 Le Colombier 89240 DIGES

Tél/Fax : 03 86 41 28 28

Siret 448 887 190 000 16

M.R Multi-Services

Morainville Richard | Homme toutes mains
SIRET 900791898 00019 | MorainvilleRichard@gmail.com



Travaux int et ext, études toutes propositions

2 rue des corniers 89240 DIGES

06 15 03 57 76

LUDO SERVICES

A la MAISON INTÉRIEURE
et Extérieur

Le Petit travaux de
jardinage
LE PETIT TRAVAIL
DE BRICOLAGE

SIRET 702.543.662

Tel: 06.40.92.69.76

89240 POURRAIN

TOURNIER JEAN-PAUL PEINTURE- PAPIERS PEINT

PEINTURE
DECORATION
REVETEMENT
DE SOL & MURS
VITRERIE



15, CHEMIN DES DEUX PUIITS

VOLVENT - 89240 DIGES

TEL : 03.86.41.17.35

06.13.22.72.75



Vêtements, Chaussures et Accessoires
Votre Showroom

TELLE

Qu'elles



TELLE qu'elles



telle_qu_elles

tellequelles.shop@gmail.com

Christelle BUCHEZ GRACY - 28 rue des Glycines - 89240 DIGES
Tél: 06.66.39.81.23